Université de Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2019-08

Le conseil d'administration, réuni le 11 octobre 2019 à 14h00, sur convocation de la présidente d'Université de Paris adressée le 4 octobre 2019 ;

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts d'Université de Paris et notamment l'article 5-I.

Point de l'ordre du jour : 1 - Election du vice-président du conseil d'administration

Le vice-président du conseil d'administration est élu à la majorité des membres présents ou représentés.

Candidate proposée par la présidente : Madame Clarisse BERTHEZENE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Premier tour de scrutin

Décompte des voix

Nombre de membres constituant le conseil : 28
Quorum : 14
Présents ou représentés : 27
Votants : 27
Blancs et nuls : 5
Votes exprimés : 22
Majorité requise : 14
Voix obtenues : 22

Madame Clarisse BERTHEZENE, ayant obtenu la majorité requise au premier tour de scrutin, est élue à la vice-présidence du conseil d'administration d'Université de Paris.

Fait à Paris, le 07 NOV. 2019

La présidente

Christine CLERICI

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président d'Université de Paris et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Affiché le : 07 NOV. 2019 Transmis au recteur le : 07 NOV. 2019